



RUPTURE PERIODE D'ESSAI, DEPART AVANT FIN DU PREAVIS

Par **x_v_r**, le **08/06/2012** à **11:08**

Bonjour,

Je suis en période d'essai dans une société depuis environ 6 mois. Nous sommes le 7 juin et ma période d'essai prend fin le 10 juillet. Mon employeur a mis fin à la période d'essai en respectant le préavis d'un mois puisque qu'il m'a informé ce matin.

Je souhaiterais partir le plus rapidement possible afin de me consacrer à 100% à ma nouvelle recherche d'emploi. Mon employeur m'a demandé de faire une lettre écrite si je voulais partir avant la fin du préavis!

Je voudrais toutefois connaître les conséquences d'un départ volontaire de ma part pendant cette période de préavis :

- Cela remet-il en cause mes droits aux allocations chômage?
- Si non cela impacte-t-il le versement des prestations et comment?

Merci d'avance pour votre aide!

Par **P.M.**, le **08/06/2012** à **15:14**

Bonjour,

Pôle Emploi tiendra vraisemblablement compte de l'ensemble du délai de prévenance que vous auriez dû effectuer avant pour reprendre ou commencer l'indemnisation même si cela n'a pas été le cas et qu'il n'a pas été rémunéré puisque c'est à votre demande que l'employeur vous en dispensera...